



Arrêté modifiant l'arrêté du 4 octobre 2010 relatif à la prévention des risques accidentels au sein des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation

Motifs de la décision

Dans le cadre de la consultation du public sur le projet d'arrêté susmentionné, menée par voie électronique sur le site internet du ministère en charge du développement durable du 3 mai au 23 mai 2013 inclus, aucune observation n'a été formulée.

Le texte n'a pas été modifié suite à la consultation du public.